

L'école maternelle

L'école maternelle française est facultative et gratuite.

Les enfants peuvent y être accueillis à partir de trois ans jusqu'à six ans, dans la limite des places disponibles. Ils peuvent également être admis, s'ils ont atteint l'âge de deux ans le jour de la rentrée scolaire et à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à fréquenter l'école. L'école maternelle comprend trois sections : la petite, la moyenne et la grande section.

La " scuola dell' infanzia" **italienne** – terme qui a remplacé « la scuola materna », dont le nom était considéré contraire au principe de parité entre les sexes – accueille les enfants de 3 à 6 ans (parfois, s'il y a des places disponibles, à partir de 2 ans et demi). Il existe des " scuole dell' infanzia" privées et payantes, mais la plupart sont publiques ou payantes en fonction des revenus, et fréquentées par la quasi- totalité des enfants.

École maternelle (Nursery School)

Age	Grade	Abbreviation
3–4	Petite section	PS
4–5	Moyenne section	MS
5–6	Grande section	GS



Les crèches

les crèches italiennes (*asili nido*) prennent en charge les enfants jusqu'à l'âge de 3-4 ans et sont généralement gérés par les Communes. Leur fréquentation est facultative, payante, en fonction des revenus et très chère.

Les crèches françaises

Les crèches sont le système le plus utilisé en France. Ce sont des établissements publics ou privés accueillant les enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans dans ses locaux, sous la responsabilité d'un personnel qualifié. Les crèches donnent priorité aux parents travaillant à temps plein.

